Saint-Aquilin

Dans ce numéro :

- La nouvelle communauté de Communes : CCIVS (page 5)
- Les réalisations du mandat 2008-2014 (page 10)
- Pays de l'Isle : P I G (page 22)

BULLETIN MUNICIPAL
JANVIER 2014

Editorial : le mot du maire

Josiane DURIEUX, votre Maire

Madame, Monsieur,

Dans quelques semaines, le mandat municipal que vous nous avez confié en 2008 s'achèvera. Ce bulletin est donc l'occasion d'en retracer les réalisations les plus importantes : la voirie, la mairie (salle de réunions), le passage public, la cuisine et le limiteur de son à la salle des fêtes, la restauration de l'église (cloches, vitraux), la restauration de l'école, la réfection de la pile du portail et le revêtements de la cour, l'achat de la maison de M. Aupetit, l'ossuaire et le dépositoire au cimetière, l'achat des panneaux de signalisation, l'alarme des ateliers municipaux, le renforcement du réseau électrique de la ligne de Puy Gros, la rénovation des fontaines, l'antenne pour la téléphone mobile.

L'essentiel aura été mené à terme, il nous a fallu opérer des choix et donc différer des réalisations. Certaines actions peu visibles n'en demeurent pas moins nécessaires.

J'en profite pour remercier l'ensemble du personnel communal pour le travail accompli au quotidien. Un grand projet devrait commencer en septembre 2014 : l'aménagement de la traverse du bourg, en espérant avoir les financements.

2013 fut une année cruciale. Depuis le 1er janvier 2014, nous sommes dans une nouvelle communauté de communes (CCIVS : Communauté de Communes Isle Vern et Salembre) comptant 17 communes et environ 20 000 habitants. Cette mise en place fut l'objet de nombreuses concertations parmi les élus. Cette communauté nous permettra de mutualiser nos forces, de réaliser d'autres objectifs avec des moyens humains et financiers accrus.

Au moment de quitter mes fonctions de maire, je mesure combien l'ensemble de mes mandats (trois mandats d'adjoint et un de conseiller municipal) auront été exaltants en dépit des difficultés. Contenter tout le monde n'est pas chose facile. Nous avons tenté malgré tout de prendre des décisions opportunes. Nous nous sommes toujours projetés vers l'avenir pour satisfaire l'intérêt général : telle fut la tâche réussie du Conseil municipal. Nous vous remercions pour la confiance que vous avez bien voulue nous accorder.

En cette nouvelle année, je souhaiterai adresser un hommage particulier à tous les bénévoles et responsables associatifs qui font vivre le lien social de notre commune et saluer tous les nouveaux habitants qui nous ont rejoints au cours de l'année passée.

Au nom du Conseil municipal, je vous adresse mes vœux les plus sincères et les plus chaleureux.

Sommaire

- *Calendrier électoral p.4*
- *CCIVS p.5*
- *Le budget p.6*
- *Projets 2014-2015 p.9*
- *Réalisations du mandat p.10*
- *Renseignements utiles p.12*
- *Informations p.14*
- *Etat-civil p.18*
- *Le parrainage civil p.19*
- *Ecole p.20*
- *Accueil de loisirs p.21*
- *Les syndicats p.22*
- *Les détecteurs de fumée p.27*
- *Vie locale p.28*
- *Associations p.30*

2014 : l'occasion de faire vivre la démocratie...

En 2014, nos concitoyens auront l'occasion de faire vivre la démocratie au-delà de leur engagement au quotidien au service du vivre ensemble.

Dans quelques semaines se tiendront les élections municipales, dans un contexte nouveau avec, pour nous, la création de la Communauté de Communes Isle - Vern - Salembre. C'est un changement important !

La précédente communauté (CCVS) qui aura vécu 10 ans nous aura préparés à appréhender la vie municipale à travers de nouvelles formes de solidarité territoriales. Les relations entre les habitants de nos trois communes en ont été largement renforcées. La fusion des 3 Communautés de Communes et la prise de nouvelles compétences marquent indéniablement une nouvelle étape dans la relation au quotidien entre les habitants et les élus de proximité.

Autre échéance électorale et quel que soit le regard que l'on porte sur les Institutions Européennes, l'élection du Parlement Européen (au mois de mai) viendra nous rappeler que dans un cadre mondialisé, la solidarité entre Etats ne peut céder le pas au repli sur soi et à l'isolement.

Ces élections auront lieu alors même qu'ici à Saint-Aquilin comme ailleurs, nos concitoyens, dont les attentes sont nombreuses et très souvent légitimes, s'interrogent sur la capacité de l'action publique à y répondre. Confrontés aux effets de la crise, ils espèrent des résultats immédiats sur l'emploi, le pouvoir d'achat, la sécurité, l'éducation, la production.....

Tous ces chantiers ont étés ouverts avec détermination et avec pour premier souci de préserver notre modèle social tout en rétablissant les comptes publics par le désendettement et la maîtrise de la dépense publique.

Ces efforts seront poursuivis, car au-delà des caricatures très injustes qui sont faites et si nombre de difficultés demeurent, des résultats sont là pour nous montrer que notre pays a la capacité de relever tous ces défis.

Je suis confiant dans cette capacité, car au-delà des débats secondaires, l'important est que chacun et chacune d'entre nous, même de façon modeste, y contribue.

Comme le disait le Président Kennedy : « ne demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous, demandez ce que vous pouvez faire pour votre pays ».

A chacun et chacune d'entre vous, j'adresse des vœux de bonheur individuel et collectif, de santé et de réussite.

Pascal DEGUILHEM
Conseiller Général de Neuvic sur l'Isle
Député de la Dordogne

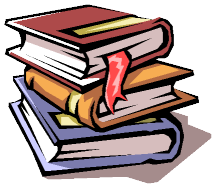

Un don de livres (environ 2 000) provenant de la Bibliothèque de Périgueux, a été effectué par Madame GAILLARD. Dès que les livres seront répertoriés, ils pourront être à la disposition des lecteurs et ce courant 2014. Pour tout renseignement, s'adresser à la Mairie.

Calendrier électoral 2014

Le 23 mars 2014 : Premier tour des élections municipales

Le 30 mars 2014 : Deuxième tour des élections municipales

Pour la commune de Saint-Aquilin (moins de 1 000 habitants)

Le nombre de conseillers municipaux à élire passe de 11 à 15 car le nombre d'habitants a franchi la barre des 500. Le mode de scrutin ne change pas : les conseillers municipaux sont élus au scrutin plurinominal majoritaire. Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste. Il vous sera possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement. Contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate. La liste des personnes candidates de la commune sera affichée dans le bureau de vote. Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas. Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte. Vous n'élirez pas de conseillers communautaires. Seront conseillers communautaires le ou les conseillers municipaux de la commune figurant en premier dans un tableau qui classera en tête le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages qu'ils auront recueillis.

Nouveau
A retenir

- **Présentation d'une pièce d'identité pour voter**
- **Impossibilité de voter pour une personne non candidate**

Qui peut voter ?

Les élections municipales et communautaires ont lieu au suffrage universel direct. Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes Français, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale de la commune. Si vous êtes ressortissant de l'Union européenne et que vous avez plus de 18 ans, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune de résidence.

Peut-on voter par procuration ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de la commune de voter à votre place. La procuration sera établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

Le dimanche 25 mai 2014 : élections européennes

Les députés français sont élus au **scrutin de liste à la représentation proportionnelle à un tour.** Les électeurs choisissent donc une liste sur laquelle ils ne peuvent rayer aucun nom, ni changer l'ordre. Les listes ayant recueilli moins de 5% des voix ne sont pas admises à la répartition des sièges.

La nouvelle communauté de communes

Depuis le 1er janvier, la Communauté de communes de la Vallée du Salembre n'existe plus. Conséquence de la mise en place, par le Préfet, du schéma départemental de coopération intercommunale, une nouvelle communauté de communes a vu le jour : la Communauté de communes Isle, Vern et Salembre (CCIVS).

Le nouveau territoire qu'il faudra appréhender, résulte de la fusion de 3 anciennes communautés de communes (Isle et Vern, Moyenne Vallée de L'Isle et Salembre) et regroupe 17 communes : Grignols, Jaure, Léguillac de l'Auche, Montrem, Manzac, Saint-Astier, Saint Léon sur l'Isle, Beauronne, Douzillac, Neuvic sur l'Isle, Saint Jean d'Ataux, Saint Severin d'Estissac, Sourzac, Vallereuil, Saint-Aquilin, Chantérac et Saint Germain du Salembre.

Sans trop entrer dans les détails et dans les particularités liées à chaque commune et à son nombre d'habitants, nous pouvons dire que pour les communes de plus de 1000 habitants, les conseillers communautaires seront élus au suffrage universel direct par le biais d'un bulletin « fléché », lors des élections municipales. Pour les communes de moins de 1000 habitants, les conseillers communautaires seront élus dans l'ordre du tableau établi après l'élection du Maire et des adjoints. En clair, pour nos communes, il s'agira obligatoirement du Maire et du 1er adjoint.

A titre dérogatoire, du 1er janvier au 1er avril les conseillers communautaires actuels (au nombre de 59 pour l'ensemble des 17 communes) siègent au nouveau conseil communautaire.

Nouveau territoire, nouvelle représentativité mais aussi et surtout nouvelles compétences. Car ce qui a une répercussion directe sur notre quotidien, c'est le transfert des compétences qui appartenaient jusqu'à présent à la commune. Outre, les compétences déjà transférées telles que les accueils de loisirs, le tourisme, le développement économique, les documents d'urbanisme, ou encore l'assainissement non collectif, **deux blocs de compétence importants ont également été transférés : les écoles et la voirie.**

Aujourd'hui, ces transferts n'auront pas forcément de conséquences pour l'usager. Par exemple, pour les parents d'élèves, au 1er janvier, le seul changement sera qu'au lieu de régler les factures de cantine à la commune, ils les règleront à la Communauté de communes. A plus ou moins long terme, il est évident que des répercussions plus importantes verront le jour. Une harmonisation, par exemple, des tarifs semble inévitable. Notre mission, en tant qu'élus, sera de veiller à ce que ces harmonisations se fassent de façon réfléchie et graduée. Quant à l'investissement sur les bâtiments scolaires ou sur la voirie, les décisions ne relèveront plus de la commune mais de l'intercommunalité. Les communes ne seront plus seules décisionnaires. Ce transfert de compétences a également pour conséquence un transfert de personnel, soit dans sa totalité (personnel de l'école et de la cantine), soit par le biais de mise à disposition (secrétaires, employés des services techniques).

La commune a donc moins de charges, mais en contrepartie elle aura moins de recettes et le budget 2014 n'aura plus rien à voir avec celui des années précédentes. Voici un aperçu succinct de ce que nous pouvons dire aujourd'hui de cette nouvelle intercommunalité sans vous noyer sous une pluie d'informations. Le chantier de mise en route est énorme. Nous étions habitués à travailler à 3, il faut désormais apprendre à travailler à 17, tenir compte des particularités, des envies, des projets de chacun. Il faut également veiller à ce que nous formions un véritable territoire, cohérent à tout niveau et que cette nouvelle intercommunalité imposée ait un sens. Ce n'est pas simple, les débuts sont difficiles. La réforme des rythmes scolaires, par exemple, est déjà difficile à mettre en place sur une commune, alors sur 17…
Il va falloir apprendre à modifier notre façon de penser, notre façon de gérer une commune. Nous débutons, l'avenir nous dira…

Jean-Michel MAGNE, Vice Président de la CCIVS

La Structure Budgétaire

BUDGET PRIMITIF

FONDS DE ROULEMENT AU 31/12/2012 : 56 682,42 €

FONCTIONNEMENT

DEPENSES 402 898,54 €	
FRAIS DE PERSONNEL	141 292,00 €
FRAIS GENERAUX / FOURNITURES	105 257,07 €
CHARGES DE GESTION COURANTE	75 714,90 €
IMPOTS ET TAXES	20 382,00 €
CHARGES FINANCIERES	9 200,00 €
DEPENSES IMPREVUES	5 000,00 €
ECONOMIES REALISEES POUR LES INVESTISSEMENTS	46 052,57 €

RECETTES 402 898,54 €	
PRODUITS DES SERVICES	15 966,00 €
IMPOTS DIRECTS	134 328,00 €
DOTATIONS ET SUBVENTIONS	167 316,00 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION	34 400,00 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	150,00 €
EXCEDENT REPORTE	50 737,54 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES 473 563,29€	
REMBOURSEMENTS DES EMPRUNTS	60 500,00 €
ACQUISITIONS ET TRAVAUX	381 846,05 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2012 REPORTE	25 272,36 €
EXCEDENT	5 944,88 €

RECETTES 473 563,29€	
PRELEVEMENT SUR LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	46 052,57 €
SUBVENTIONS	12 874,50 €
AUTRES RECETTES	383 418,98 €
FINANCEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	31 217,24 €

Comprendre le budget communal :

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties :

- Une section de fonctionnement,
- Une section d'investissement.

Le fonctionnement : ce sont les dépenses et recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune.

En dépenses : les frais de personnel, fournitures, petit entretien, intérêts des emprunts…

En recettes : le produit des trois taxes locales, les subventions, les dotations de l'Etat, les loyers…

Pour 2013, le budget de fonctionnement dégage des économies d'un montant de 46 052,57 € utilisé pour l'investissement.

L'investissement : ce sont les dépenses et recettes qui enrichissent ou modifient de façon durable la valeur du patrimoine de la commune.

En dépenses : les nouveaux équipements, constructions ou grosses réparations de bâtiments, travaux voirie, remboursements des emprunts…

En recettes : principalement l'autofinancement, les subventions des différentes collectivités et les emprunts.

L'endettement de la commune est pour 2012 de 473,00 € par habitant. Elle est inférieure à la moyenne départementale qui est de 487 € par habitant et de la moyenne régionale qui est de 532,00 € par habitant.

Le Budget 2013

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BUDGET 2012	BUDGET 2013
Frais de personnel	43 072,00 €	141 292,00 €
Frais généraux /Fournit.	101 230,86 €	105 257,07 €
Charges de gestion courante	68 096,90 €	75 714,90 €
Charges financières	9 555,00 €	9 200,00 €
Charges diverses	20 199,00 €	20 382,00 €
Dépenses imprévues	5 671,74 €	5 000,00 €
TOTAL	**347 825,50 €**	**356 845,97 €**

RECETTES	BUDGET 2012	BUDGET 2013
Produits des services	15 500,00 €	15 966,00 €
Impôts et taxes	120 151,00 €	134 328,00 €
Dotations et subventions	168 870,00 €	167 317,00 €
Autres produits de gestion	32 100,00 €	34 400,00 €
Produits exceptionnels	150,00 €	150,00 €
Excédent reporté	56 879,74 €	50 737,54 €
TOTAL	**393 650,74 €**	**402 898,54 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	BUDGET 2013
Remboursement prêt	58 500,00 €
Caution appartement	2 000,00 €
Matériel	8 000,00 €
Voirie	22 000,00 €
Eglise	5 480,00 €
Cimetière	5 400,00 €
Bâtiment scolaire, salle des fêtes	4 600,00 €
Aménagement traverse du bourg	325 346,05 €
Réseau électrification	9 500,00 €
Dépenses imprévues	7 000,00 €
Déficit reporté	25 272,36 €
TOTAL	**467 618,41 €**

RECETTES	BUDGET 2013
<u>SUBVENTIONS et EMPRUNTS</u> :	
Cimetière	5 400,00 €
Voirie	22 000,00 €
Salle des Fêtes	2 700,00 €
Traverse du bourg	325 346,05 €
Ecole (département)	1 900,00 €
<u>AUTRES RESSOURCES</u> :	
Caution appartement	2 000,00 €
Récupération TVA	29 176,00 €
Syndicat électrification	7 771,43 €
TOTAL	**396 293,48 €**

SYNTHESE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

	BUDGET 2012	BUDGET 2013
DEPENSES	347 825,50€	356 845,97 €
RECETTES	393 650,74 €	402 898,54 €
EXCEDENT	45 825,24 €	46 052,57 €

SYNTHESE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT

	BUDGET 2013
DEPENSES	467 618,41 €
RECETTES	396 293,48 €
A FINANCER	71 324,93 €
RESERVES AU 1er JANVIER 2013	56 682,42 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEM. 2013	46 052,57 €
SOLDE POSITIF	31 410,06 €

Le budget assainissement

FONCTIONNEMENT

DEPENSES 36 896,57 €

Honoraires	400,00 €
Virement à l'investis.	18 652,30 €
Amortissem. travaux	12 639,27 €
Intérêts emprunt	5 205,00 €

RECETTES 36 896,57 €

Redevances	7 500,00 €
Prime épuration	1 850,00 €
Recettes diverses	5,00 €
Amortiss. subvention	6 939,80 €
Subv. commune	12 000,00 €
Excédent	8 601,77 €

INVESTISSSEMENT

DEPENSES 35 197,86 €

Capital emprunts	10 298,25 €
Travaux	0,00 €
Amortiss. subvention	6 939,80 €
Déficit reporté	17 959,81 €

RECETTES 35 197,86 €

Emprunt	3 906,29 €
Amortiss. subvention	12 639,27 €
Virement fonctionn.	18 652,30 €

Le budget multiple rural

FONCTIONNEMENT

DEPENSES 26 104,62 €

Entretiens	200,00 €
Intérêts emprunt	1 377,43 €
Virement sur Invest.	15 568,80 €
Amortissements	8 958,39 €

RECETTES 26 104,62 €

Produits de gestion	5 980,00 €
Amortiss. subvention	6 633,71 €
Subvent. commune	10 000,00 €
Excédent reporté	3 490,91 €

INVESTISSSEMENT

DEPENSES 33 715,67 €

Capital emprunts	4 193,75 €
Cautions	7 500,00 €
Amortiss. subvention	6 633,71 €
Travaux bâtiment	3 699,73 €
Déficit reporté	11 688,48 €

RECETTES 33 715,67 €

Affectation 2012	1 688,48 €
Cautions	7 500,00 €
Amortiss. travaux	8 958,39 €
Virement sur Fonct.	15 568,80 €

Projets 2014 – 2015

Le projet étudié en 2012 par l'architecte paysagiste François CHALAND (cf. bulletin municipal 2013) nécessite pour être en conformité, la mise en place d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE). Ceci étant, la consultation des entreprises a eu lieu en fin d'année 2013 et c'est la société JEAN Christian d'Annesse et Beaulieu qui a été retenue, pour la somme de 610 149 € HT.

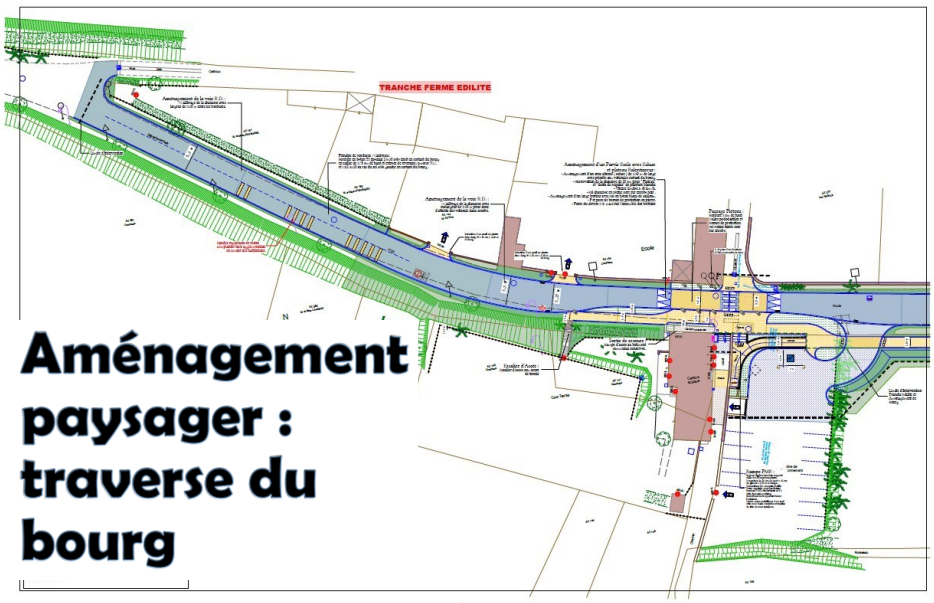

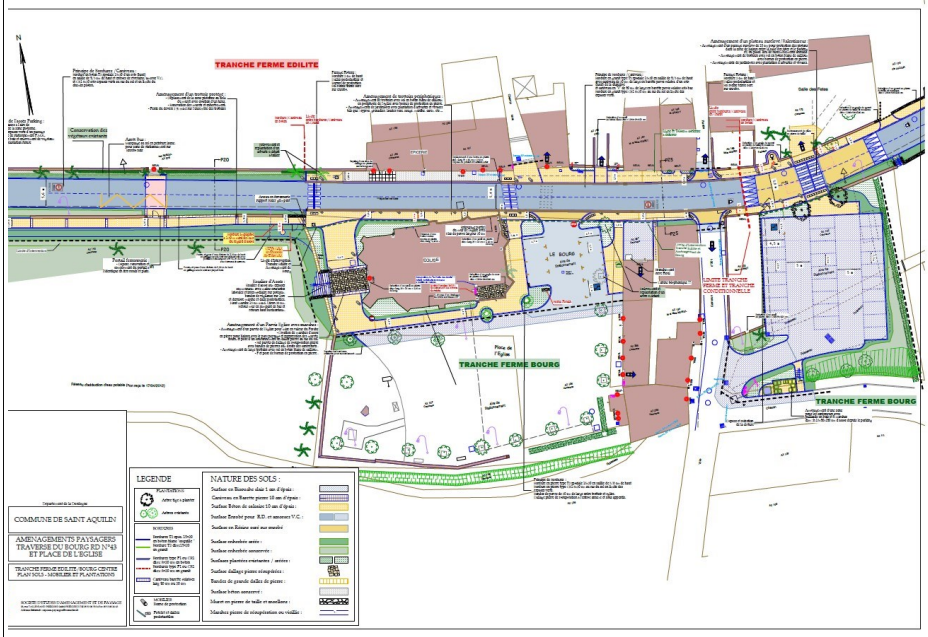

Les aides de l'Etat et du département seront actées en 2014. Nous pouvons raisonnablement atteindre un objectif de l'ordre de 60 à 70 % de financement. L'autofinancement par la commune reste supportable pour son budget. D'autant plus que le transfert de la compétence voirie à la nouvelle communauté de communes (CCIVS) devrait assouplir les finances futures de notre collectivité. Une première réunion publique a eu lieu avec la municipalité, l'architecte concepteur, les riverains concernés et les habitants de Saint-Aquilin. Le projet a recueilli un avis favorable de l'assemblée. Les travaux pourront démarrer au second semestre 2014. Ils s'effectueront en 2 tranches entre 2014 et 2015. Cet aménagement important apportera un paysage original et esthétique à la traverse de Saint-Aquilin de par l'utilisation de techniques et matériaux éprouvés et permettra une sécurisation du centre du bourg pour les piétons, les riverains et les véhicules.

Espace cinéraire

Une étude de faisabilité a été réalisée et le projet d'un columbarium et d'un jardin du souvenir devraient voir le jour en 2014.

Les réalisations du mandat 2008—2014

2008

- Mise en place de la carte communale (après enquête publique)
- Finition de la 2ème tranche d'assainissement collectif, raccordement du lotissement Maison Neuve (148 000 €)
- Aménagement du passage de liaison de la rue des Cailloux vers la salle des fêtes (70 000 €)
- Opération de voirie en entretien sur toute la commune

2009

- Travaux de voirie : point à temps sur la route de Charroux et la route du cimetière
- Revêtement de la route de Vitrac (25 000 €)
- Achat d'un nouveau camion
- Sécurisation du bourg : zone 30 km/h et pose de ralentisseurs
- Réfection des peintures extérieures de la salle des fêtes et de la cantine
- Mise aux normes des alarmes incendie des bâtiments

2010

- Travaux de voirie : revêtement de la route de Ferronie (25 000 €), du chemin Claude Chagnaud
- Mise aux normes de la cuisine de la salle des fêtes : remplacement du matériel vétuste (30 000 €)
- Restauration du campanaire de l'église et électrification d'une cloche
- Petit patrimoine : réhabilitation de la fontaine du bourg et du puit de Seyssac
- Lancement des patrimoniales de la vallée du Salembre

2011

- Aménagement et mise aux normes de l'école : remplacement des menuiseries, réalisation de faux plafonds, mise aux normes de l'électricité (130 000 €)
- Travaux de voirie (42 000 €) : route du Stade, lotissement Maison Neuve, route de Vitrac
- Acquisition de la maison Aupetit (place de l'église)

2012

- Travaux d'entretien de voirie : route de Moncé, la Barde et busage de la route de Boisset
- Revêtement de la cour de l'école (8 000 €)
- Rénovation de la fontaine de Jaubertie et de Vitrac
- Etude et réalisation des plans de la traverse du bourg
- Etude pour l'aménagement de logements dans la maison Aupetit

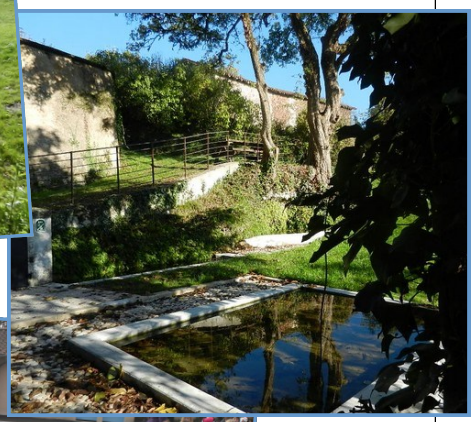

2013

- Travaux de voirie (120 000 €) : route de Boriac, la Vigerie basse, Puy Gros, route de Charroux, et route de Meynichoux
- Eclairage public à Puy Gros
- Mise en place de la nouvelle communauté de communes (17 communes)
- Elagage des arbres le long de toutes les voies communales

Renseignements utiles

Ouverture du secrétariat de mairie

Ouvert au public de 9h à 12h et de 14h à 18h

de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le lundi, mardi, mercredi et jeudi, et le vendredi de 9h à 12h.

Afin de faciliter nos échanges, vous pouvez transmettre vos adresses électroniques.

Le Maire et les adjoints se tiennent à la disposition de la population sur rendez-vous au secrétariat de mairie.

Tél : 05 53 54 12 43
Fax : 05 53 54 52 95
Courriel :
mairie.saint.aquilin@wanadoo.fr

Les employés communaux :

Sylvie DURU
Secrétaire de mairie

Michelle DUFOUR
Agent technique cantine

Kim BOMBEKE
Agent à l'école et à la garderie

Christine TERRADE
Agent d'entretien

Laurent BORDES
Agent d'entretien

Laurent BOISSERIE
Agent technique

La Salle polyvalente

La salle polyvalente peut être louée aux habitants de la commune et aux personnes habitant hors commune. Il est rappelé que le loueur doit lui-même utiliser la salle et ne peut en aucun cas la rétrocéder à une autre personne. Le loueur est responsable des incidents qui pourraient survenir, et doit produire une attestation de son assureur. Des consignes sont remises, qu'il faut scrupuleusement respecter.

EN RESUME…

Location : 130 € pour l' habitant
250 € pour l'extérieur
A la réservation : 76 €
Caution : 305 €
Vaisselle : 1 €/pers.
Chauffage : forfait 54 €
(du 15/10 au 31 mars)
Contact : Christine TERRADE (05 53 08 73 41) responsable de l'utilisation de la salle pour la prise en possession, et à la libération pour la remise des clefs.

Dans tous les cas, une convention est signée avec la Mairie.

Chapiteaux : désormais à compter du 1er janvier 2013, les chapiteaux sont réservés aux associations.

Prêts de tables et de bancs

Les personnes qui veulent emprunter des tables et bancs, doivent s'adresser au personnel technique et peuvent en prendre possession aux heures d'embauche ou de débauche, après accord avec le personnel. Il sera convenu à l'enlèvement, du jour de retour qui devra être respecté.

Dépôt communal : Tél 05 53 03 75 93

Renseignements utiles

site internet de S@int-Aquilin : http://www.saintaquilin.fr

Le site de la commune a été relooké au début de l'année 2013. Sa fréquentation augmente régulièrement.

En 2013 : environ 17 000 visites
Pour 2012 : près de 16 000 visites

Nous nous efforçons de le rendre attractif et convivial.
Vous pouvez y trouver toutes informations utiles : les démarches administratives, les règlementations diverses, cadastre, carte communale, comptes rendus du conseil municipal, les travaux en cours, l'actualité des associations... Des liens existent pour vous rendre sur les sites des syndicats intercommunaux.

Nous vous invitons à le consulter et à ne pas hésiter à déposer vos remarques ou suggestions dans la boite courrielle de la mairie.

Les permanences et n° utiles

Centre Médico-social de Neuvic :
Mme DUPLAN – Assistante Sociale – Tél : 05 53 81 51 78

Info Juridique Gratuite à St-Astier :
2ème et 4ème vendredi au CCAS sur RDV
Tél : 05 53 35 34 03

Permanence CPAM
Saint-Astier le jeudi matin au centre culturel
Neuvic le lundi de 14h à 15h30 au centre médico-social

Permanence de soins : Tél : 05 53 53 15 15
En dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux (le soir et le week-end)

ANACE (Aides Ménagères) de Neuvic :
Mme DOBINSKI – Tél : 05 53 81 52 84

Enfance maltraitée :
Tél 0800 05 41 41 ou 119 - Appels gratuits

Pôle Emploi : 39 49
Agence de Saint-Astier - Tél : 05 53 07 90 30

Pompiers : 18
SAMU : 15
Gendarmerie : 17
Brigade de Tocane : 05 53 92 57 55

Informations Informations Informations

Carte communale

Approuvée et validée par la Préfecture, elle est consultable en mairie ou sur le site internet :

www.saintaquilin.fr

(Onglet : Droit d'occupation du sol)

Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)

Un document d'urbanisme initié par la nouvelle communauté de communes verra le jour courant 2015. Ce document se substituera à la carte communale actuelle. Il nécessitera une étude d'impact sur les 17 communes concernées, et se réalisera en trois phases. D'abord il s'agira de comprendre le territoire et de dégager les principaux enjeux d'aménagement. Ensuite il conviendra de définir les objectifs sur l'ensemble du territoire et sur chaque commune. Enfin, en dernier lieu, une enquête publique sera réalisée pour recueillir les avis des habitants et affiner le projet avant approbation par la Communauté de communes. Le PLUI doit prendre en compte les exigences du développement durable. Il devra au final offrir à chacun un territoire pratique et facile à vivre.

Dém@rches en ligne ⇨ www.mon.service-public.fr

* Pour les démarches administratives (ex : état-civil, recensement citoyen…)
* Les formulaires CERFA (demande de certification d'immatriculation d'un véhicule, demande de RSA…)
* Liens vers les organismes partenaires (CAF, Assurance retraite, Assurance maladie…)

Informations Informations Informations

Avis aux propriétaires de chiens

Suite aux nuisances dues aux chiens qui sont laissés en liberté, le Maire rappelle aux propriétaires que les chiens doivent être tenus en laisse ou séjourner dans un espace clos afin de ne pas porter atteinte à la sécurité des passants et des véhicules. Un arrêté municipal interdit la divagation des chiens sur la voie publique et autorise les services municipaux à prendre les dispositions qui s'imposent en cas de constat d'infraction. La gendarmerie est tenue informée et peut à tout moment dresser des procès verbaux.

...qui interdit la divagation des chiens sur la voie publique...

De plus, il a été constaté des aboiements répétés de chiens. Ces nuisances sonores doivent être maîtrisées par les propriétaires pour le maintien du bon voisinage.

Portage des repas

ANACE
Aides Ménagères
de Neuvic :
Mme DOBINSKI
Tél : 05 53 81 52 84

Dans le cadre de l'aide aux personnes, la Communauté de communes et l'ANACE (association neuvicoise animation de coordination et d'entraide) de Neuvic assure un portage des repas à domicile pour les personnes qui en ont besoin. La Communauté de communes prend en charge une partie du coût du repas.

Nous vous invitons à vous faire connaître auprès de la mairie ou de l'ANACE si vous êtes intéressé.

Téléphonie mobile et internet haut débit

Après étude, le Conseil général, l'Etat et l'opérateur Orange ont décidé de mettre en place une antenne relais en bordure du stade. Officiellement en service depuis mi janvier 2014, elle permet la couverture en téléphonie mobile, notamment au niveau du bourg et améliore la couverture sur le reste de la commune de Saint-Aquilin. Cette antenne d'un coût de 46 567 € (hors opérateur) a été financée entièrement par

l'Etat et le département . Pour l'internet ADSL, il reste quelques secteurs du village où l'accès par le réseau téléphonique n'est pas possible. Aussi, dans un souci d'équité, le Conseil général accorde aux familles une aide de 200 € pour l'acquisition d'un kit satellite permettant d'obtenir l'internet haut débit. Cette aide couvre environ 50% du prix de l'équipement mais pas l'installation.

Faire la demande auprès du
Conseil général
Service de l'Aide
aux communes
Renseignements :
05 53 02 59 54

Informations Informations

Assistantes maternelles agréées

- Pascale VERGNAUD à La Lande de Boriac : 05 53 04 87 76
- Lydie PRADIER à Bonnet est : 05 53 07 17 97
- Gislaine BORDAS à Boriac : 05 53 08 60 91
- Stéphanie DESMAISON à Maison Neuve du Bourg : 06 63 21 92 63

Relais assistantes maternelles (RAM) de la Vallée de l'Isle

Le RAM qu'est-ce-que c'est?

C'est un service gratuit animé par un professionnel de la petite enfance qui a pour missions d'informer et d'accompagner les assistantes maternelles agréées, les candidates à l'agrément, les parents employeurs et les enfants.

RAM de la Vallée de l'Isle

1 rue Ste Anne de la Martinique

24400 MUSSIDAN

06 95 13 47 77

ramvi@orange.fr

Les nouveaux habitants

- Alexandre BLOHORN et Mélissa GONTHIER avec leurs enfants Léa et Ethan, au bourg
- Cédric CASTAING et Sandrine ROUFENCHE avec leur fils Jayraud, au bourg
- Loriane VOROS avec ses enfants Marylin, Maéva et Ethan, au bourg
- Aurélien ROUSSARIE et Doriane TAUNAIS, au bourg
- Charly et Annie ROBY, à Charroux
- Dimitri et Aurélie NEUMANN avec leur fils karlheinz, au lotissement Maison Neuve
- Stéphane et Anne GENCE et leurs enfants, à Jaubertie
- Patrick CAIZERGUES et Sandrine CHOUZENOUX et leurs enfants Bryan, Morgane, Dimitri, Lola au lotissement Maison Neuve
- Philippe et Brigitte CLUCHET, à Marcompte
- Bonnie BERLAND et Pierre GABET, à Maison neuve

Merci aux nouveaux habitants de venir se présenter à la mairie.

Informations Informations

Comprendre la bronchiolite et la reconnaître

Il s'agit d'une infection virale saisonnière qui atteint le plus souvent l'enfant de moins de deux ans et se caractérise par une obstruction des bronches de petits calibres : les bronchioles.

Le responsable est un virus qui provoque une épidémie chaque hiver d'octobre à mars.

La bronchiolite évolue en deux étapes.

Tout commence par un banal rhume ou rhinite, parfois sans fièvre ni signe inquiétant. Les symptômes sont un nez qui coule, une toux, une difficulté à manger et à dormir, des secrétions, présentes ou non.

La deuxième étape se concrétise par l'atteinte des bronches (2 à 3 jours plus tard). Dans un cas sur cinq, l'infection ne se résoud pas spontanément et se propage vers les bronchioles. L'enfant tousse et le passage de l'air dans ses bronches provoque un sifflement perceptible à l'auscultation et parfois même à l'oreille.

Les nourrissons âgés de 3 à 9 mois sont les plus exposés au risque de bronchiolite, pour des raisons anatomiques, notamment, du fait du petit calibre de leurs bronchioles. Cette gêne respiratoire peut occasionner un épuisement du nourrisson mais également des vomissements.

Conduite à tenir : Si votre bébé présente des signes que vous supposez être une atteinte respiratoire à type de bronchiolite, votre premier réflexe doit être de consulter votre médecin généraliste. **Surtout ne pas vous rendre directement à l'hôpital.** La plupart du temps, si le médecin décèle une bronchiolite, il prescrira à votre enfant des séances de kinésithérapie respiratoire. Il faudra prendre rendez-vous le plus vite possible pour permettre de désencombrer les bronches et améliorer sa respiration. Les réflexes à adopter sont les suivants :

- Continuer à le coucher sur le dos en mettant un petit coussin sous son matelas pour le surélever

- Lui donner régulièrement à boire

- Nettoyer régulièrement le nez avec du sérum physiologique, particulièrement avant les repas, et utiliser des mouchoirs jetables

- Veiller à une aération correcte de la chambre et à ne pas trop le couvrir

- Eviter d'exposer bébé à la fumée du tabac

Votre tout-petit devrait guérir en 5 à 10 jours, même s'il tousse encore un peu pendant les 2 à 3 semaines qui suivent. Il pourra alors retourner à la crèche sans problème.

En cas de besoin, n'hésitez pas à demander conseil à votre médecin.

Pour connaître le kiné de garde pendant les week-end

contacter le Réseau Bronchiolite Aquitaine : 0 820 825 600 ou http://www.bronchiolite.org

En prévention : - Lavez-vous les mains à l'eau et au savon avant de manipuler le bébé

- N'embrassez pas les bébés sur le visage
- Evitez de sortir le bébé dans les lieux publics comme les grands magasins ou les transports en commun et éviter les lieux enfumés
- Lavez les mains des frères et soeurs revenant de la crèche ou de l'école
- Lavez régulièrement les voies nasales du nourrisson en cas de rhume
- N'échangez pas les tétines, biberons, sucettes, petites cuillères ou jouets d'un bébé à l'autre
- Respectez les règles élémentaires d'hygiène en préservant toujours votre enfant d'un contact physique direct ou indirect inutile avec des personnes malades.

Aurélie NEUMANN—Masseur kinésithérapeute

Etat civil

Naissances

L'année des garçons!

11/06/2013 : Nathan NABOULET, fils de Frédéric NABOULET et de Christelle PARROT, de l'Abbaye de Boisset

16/09/2013 : Maël LACHAUD, fils de Ludovic LACHAUD et de Aurore BODINIET, de Jaubertie

25/09/2013 : Ethan BLOHORN, fils de Alexandre BLOHORN et de Mélissa GONTHIER, du bourg

28/10/2013 : Jayraud CASTAING, fils de Cédric CASTAING et de Sandrine ROUFENCHE, du bourg

26/12/2013 : Lola ROUSSARIE, fille de Aurélien ROUSSARIE et de Doriane TENAIS, au lotissement du bourg

Parrainage civil

08/12/2013 : Karlheinz Ralph Jean-Luc NEUMANN né le 7 avril 2013, fils de Dimitri NEUMANN et de Aurélie NEUMANN domiciliés au lotissement Maison Neuve du bourg

Mariages

20/04/2013 : Stéphane BOUCHES et Virginie GUINE domiciliés à la Vigerie Basse

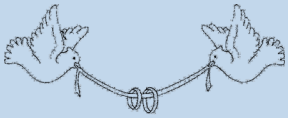

28/12/2013 : Frédéric PARISOT et Camille GONTON domiciliés à Charroux

Décès

02/01/2013 : John COWAN de «Vitrac»

23/01/2013 : Louis LACOSTE du lieu-dit «Le Tournier»

14/02/2013 : Yvette LARTIGUAU née BEAUDEAU du lieu-dit «Charroux»

03/03/2013 : Germaine TOURNIER née BON-HUR de Vitrac

04/05/2013 : Yvan PARROT du bourg

22/07/2013 : Micheline SOULIMENT née BOUCHARD du lieu-dit «Vigerie Basse»

30/08/2013 : Denise DESMOULIN née CLUGNAC du lieu-dit «Ferronie»

25/09/2013 : Odette VACHER née LAFAYE du bourg et Jean-Pierre PETIT du lieu-dit «La Cigale»

24/11/2013 : Jean VILLEDARY du lieu-dit «Lambertie »

Le parrainage civil

Le parrainage civil : une tradition républicaine riche de sens

Le parrainage civil, vieille tradition héritée de la Révolution, relève indéniablement de la coutume républicaine et non de la loi. L'esprit de cette coutume républicaine semble néanmoins prendre sa source essentiellement dans deux textes que sont le décret du 20 septembre 1789 qui détermine le mode de constater l'état civil des citoyens et le décret du 18 floréal an II (7 mai 1794) instituant un calendrier des fêtes républicaines et établissant le culte de l'Être suprême.

Le premier texte cité (décret du 20 septembre 1789) répondait à l'impérieuse nécessité de l'État de déposséder l'Église de sa main mise sur le service de l'enregistrement des personnes. Sous l'Ancien Régime, on naît, on vit et on meurt dans les registres de l'Église. L'État et la religion se confondent. L'État délègue à L'Église l'administration de ce service public. La conséquence est que les sujets non-catholiques sont condamnés à n'être rien aux yeux du Royaume puisque l'inscription dans les registres est subordonnée à l'administration du baptême catholique. Sous l'Ancien Régime, l'évidence commande qu'un bon sujet soit un sujet baptisé catholique, il n'y a pas de salut possible en dehors de l'Église ! Ce n'est que très tardivement, par l'Édit de Versailles de 1787, que la Royauté parviendra, malgré une opposition très vive du Clergé, à imposer à l'Église d'enregistrer les sujets protestants, juifs et athés. Quelques années plus tard, la ségrégation de l'Église sera définitivement battue en brèche par l'accueil inconditionnel de tout citoyen dans la République. À la condition de sujet se substituera celle de citoyen.

Le deuxième texte dans lequel le parrainage civil semble puiser ses racines, le décret du 18 floréal an II (7 mai 1794), devait quant à lui, permettre de favoriser l'émergence d'un esprit républicain au lendemain de la Révolution, par l'instauration de fêtes et célébrations symboliques. Ces dernières devaient ancrer l'Être suprême dans l'esprit des citoyens. Sous cet "Être suprême", se cachait en réalité une allégorie du règne de la raison censée mettre fin à des siècles d'obscurantisme.

La pratique du parrainage civil est donc née de l'esprit des textes mais en dehors de toute législation spécifique et est devenue au cours des siècles, par résurgences ponctuelles, une coutume dans bon nombre de communes françaises, au point qu'il est possible, à Saint Aquilin, dans le fin fond de la Dordogne, de perpétuer cette tradition. Le parrainage civil n'a aucune valeur juridique, il ne crée aucun droit et ne porte en lui rien d'autre que la force d'un symbole laissé à l'initiative des mairies et des personnes. Chaque famille est libre, si elle le souhaite, d'organiser une cérémonie de parrainage civil pour ses enfants, et de faire vivre à cette occasion, l'esprit républicain. Ce parrainage n'est ni un devoir, ni un droit, juste un symbole, un acte de pure gratuité.

Ce parrainage se fait aujourd'hui en mairie, il comporte normalement la désignation de parrainants, c'est à dire de personnes qui s'engagent, devant la communauté des citoyens à promouvoir auprès de l'enfant parrainé les valeurs fondamentales de la République que sont la liberté, l'égalité, la fraternité et bien sûr la laïcité. Cet acte n'est pas une formalité désincarnée mais un choix de citoyen, un rituel d'appartenance à la République qui participe à une meilleure appropriation des valeurs de nos institutions. Nous l'oublions souvent mais aimer l'État n'est ce finalement pas aimer ses semblables ?

Dimitri NEUMANN

Ecole

L'école de la commune de Saint-Aquilin poursuit son entente avec la commune de Léguillac de l'Auche pour fonctionner en Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI). Le blocage à la fermeture d'une des deux classes de Saint-Aquilin a finalement été levé mi-juillet après une dernière vérification des effectifs. L'école de Saint-Aquilin accueille cette année, 47 enfants répartis en deux classes de la Toute Petite Section au CP. En effet, depuis cette année, l'école accueille des Toutes Petites Sections en veillant à leur proposer un emploi du temps et des activités adaptés à leur jeune âge.

Mme Bordage, ayant quitté l'école, Mme Mahaud a repris la direction ainsi que la classe des GS/CP tandis que Mlle Parlant enseigne dans la classe des TPS/PS/MS.

L'équipe enseignante travaille depuis le début de l'année scolaire sur **un projet autour de l'alimentation avec au programme différentes activités qui ont été ou qui vont être mises en place prochainement (création d'un potager, visite d'une biscotterie...).** C'est dans le cadre de ce projet que les enfants participeront à un séjour sportif et culinaire « De la terre à la table » au château de Neuvic sur l'Isle au mois de juin.

L'équipe enseignante tient à remercier toutes les personnes qui contribuent humainement et financièrement au bien-être de l'école : la mairie et ses employés, l'Amicale laïque, le Comité des fêtes, ainsi que Trait d'union, l'association des parents d'élèves du R.P.I.

Association Trait d'Union

Nouveau bureau :

Présidente : Mme SPITAELS Cécile
Vice-présidente : Mme CRUMIERE Patricia
Trésorière : Mme CHARRIERE Alexandra
Trésorière adjointe : Mme MAGOT Sandrine
Secrétaire : Mme BOUW Yolaine
Secrétaire adjoint : M. BOUW Jean-Baptiste

Bilan de l'année 2013

Vendredi 12 avril : chasse aux œufs dans le village de Léguillac de l'Auche
Dimanche 26 mai : pétanque familiale au stade de Leypine
Vendredi 28 juin : Fête des écoles à Léguillac de l'Auche. Les enfants ont pu faire une démonstration de chants et de danse devant leurs parents fiers de leurs jolies têtes blondes. Ce fut aussi l'occasion de dire « au revoir et bonne continuation » à Mme BORDAGE, directrice de l'école de St-Aquilin, qui nous quitte.
Dimanche 7 juillet : vide grenier au stade à Léguillac de l'Auche

Manifestations prévues pour l'année 2014

Vendredi 31 janvier : vente de crêpes et de galettes
Dimanche 18 mai : vide grenier
Vendredi 27 juin : fête des écoles à Saint-Aquilin

Accueil de loisirs

Le mercredi et les vacances :
au CLSH de Chantérac de 7h30 à 19h00
pour les enfants de 3 à 12 ans.
Programmes distribués dans les classes
et disponibles sur www.saintaquilin.fr
Tél. 09 62 53 50 32 / 05 53 81 55 09
Courriel : clsh.ccvs@orange.fr

Les Lucioles :

Bilan des SORTIES et ACTIVITES 2013

Les Lucioles, accueil de loisirs de la vallée du Salembre, dresse un bilan positif de l'année 2013 : 137 familles et leurs 183 enfants ont pu profiter d'un accueil adapté à chaque tranche d'âge, pendant les vacances scolaires et les mercredis.

De nombreuses activités ont été proposées tout au long de l'année : activités manuelles (mosaïque collective, marionnettes…), culturelles (illustration de contes de Perrault, visite de Vesunna et Ludothèque de Périgueux…) et sportives (hip hop, aïkido…), mais aussi de la cuisine pédagogique, des jeux de société et d'extérieur…

En février, les enfants ont allié le plaisir du jardinage aux jeux de cache-cache avec la plantation d'une cabane en osier vivant sur le site de Chantérac.

Pendant les grandes vacances, chaque semaine a été l'occasion de découvrir un métier dans des secteurs différents comme le travail avec des animaux, l'alimentation, les transports, l'environnement, les loisirs et la communication. Des sorties en rapport avec ces thèmes ont été organisées au plus proche du lieu de vie des enfants : biscotterie de Chantérac, centre équestre de St Germain du Salembre, promenade en gabarre au moulin du Duellas, journée à la ferme pédagogique de Mensignac, visite de la caserne des pompiers à St Astier.

Comme tous les ans, les enfants ont fêté Pâques et Halloween. Ces thèmes sont appréciés des petits comme des grands : déguisement et maquillage sont au rendez-vous pour des fou-rires garantis ! Des sablés ont aussi été cuisinés au profit du Téléthon.

Un goûter de Noël commun a eu lieu à Chantérac pour les accueils périscolaires de St Germain du Salembre, de Chantérac et de St Aquilin; ce fut l'occasion pour toute l'équipe pédagogique de partager un pot de fin d'année avec les parents !

Périscolaire

Accueil périscolaire à Saint-Aquilin :
par Evelyne et Kim
de 7h30 à 9h00 et de 16h15 à 18h30
(Tarif : 0,80 € /heure)
05 53 05 86 25

Evelyne, Kim ainsi que les enfants de l'accueil remercient Laurent Bordes pour le tracé de jeux dans la cour de l'école. Cela apporte un plus fort appréciable pour l'organisation des activités sportives. Félicitations pour le cœur mis à l'ouvrage!

Les Syndicats Intercommunaux

Le syndicat d'Energie

Depuis 2008 le syndicat d'énergie a réalisé à Saint-Aquilin bon nombre de travaux aussi bien pour des extensions que pour des renforcements de réseaux et aussi pour l'éclairage public.

PROGRAMME	LIBELLE	DATE DE MISE EN SERVICE	MONTANT DES TRAVAUX 327 848 €
Extension	Abbaye de Boisset	17/04/2008	5 200,00 €
Extension	VITRAC	27/06/2008	6 799,00 €
Renforcement	PSSA Les BARBILLOUX	04/12/2008	72 996,00 €
Renforcement	CHARROUX	12/03/2009	3 945,00 €
Renforcement	VITRAC	29/06/2010	41 800,00 €
Eclairage public	Passage Salle des Fêtes	03/03/2011	3 354,00 €
Renforcement	FERODIE	29/04/2011	30 754,00 €
Renforcement	Maisonneuve	26/04/2012	38 743,00 €
Extension	Maisonneuve du bourg	27/06/2012	4 257,00 €
Extension	JAUBERTIE	26/07/2012	3 585,00 €
Renforcement	JAUBERTIE	15/10/2012	54 315,00 €
Extension	JAUBERTIE	14/03/2013	6 933,00 €
Renforcement	PUY GROS	03/06/2013	5 177,00 €
Renforcement	PUY GROS	03/06/2013	43 750,00 €
Eclairage public	PUY GROS	28/08/2013	6 441,00 €

Le Pays de l'Isle : programme d'intérêt général (PIG)

Qu'est-ce que le PIG?

« Le Programme d'Intérêt Général (PIG) est un programme d'action visant à améliorer des ensembles d'immeubles ou de logements, approuvé par le préfet du département ou le délégataire. Sous l'impulsion politique de la collectivité territoriale sur la base d'une contractualisation préalable avec l'Etat, voire à défaut, sur décision propre de l'Etat, l'objectif du PIG est de promouvoir des actions d'intérêt général, afin de résoudre des problèmes particuliers dans l'habitat existant, dont la nature peut être sociale ou technique, et ce, hors d'une logique de projet de quartier ou de territoire. »

Source de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat).

UN PLAN DE RENOVATION ENERGETIQUE POUR LA VALLEE DE L'ISLE

Que vous soyez propriétaire bailleur ou propriétaire occupant, si vous constatez que votre logement est mal isolé, subit des pertes énergétiques (fenêtres, combles mal isolées, factures énergétiques trop importantes) ou que votre logement souffre d'un problème d'accessibilité et nécessite une adaptation à une situation de handicap et de vieillissement, des aides techniques et financières existent et peuvent vous aider à réaliser votre projet.

Le PACT Dordogne pour vous aider

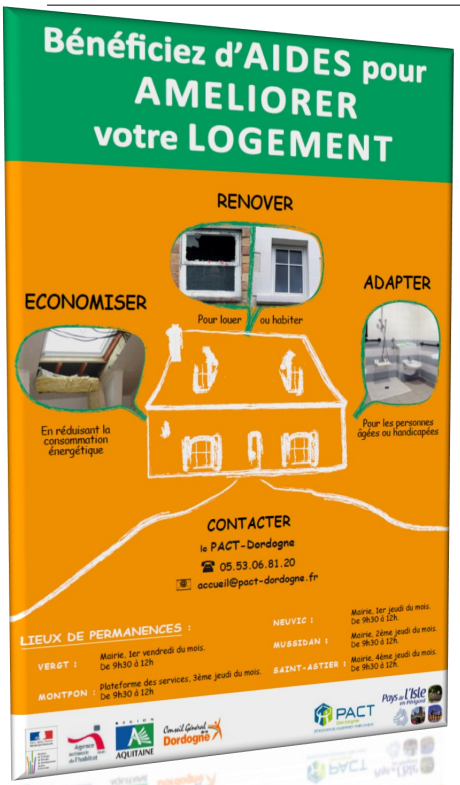

En effet, depuis le 1er juillet 2013 a débuté le second Programme d'Intérêt Général (PIG) porté par le Pays de l'Isle en Périgord (hormis la Communauté d'Agglomération de Périgueux possédant son propre PIG, Améliâ). Ce programme d'action est mené conjointement avec l'Etat (ANAH), le Conseil général de la Dordogne, le Conseil régional d'Aquitaine, les collectivités du Pays, le PACT-Dordogne. Le PIG permet entre autre de traiter la question du logement à la fois des propriétaires bailleurs et occupants mais aussi des personnes âgées, des personnes handicapées, d'augmenter l'offre de logements privés, ou de lutter contre l'insalubrité, par la mise en place d'un programme d'action ciblé et adapté.

De plus si vous possédez un logement ancien ou vétuste, que vous souhaitez y réaliser des travaux en vue de le remettre sur le marché locatif et de valoriser ce patrimoine, ce programme est susceptible de vous apporter des aides.

Les aides sont attribuées en fonction de la nature des travaux, des critères de revenus, de l'intérêt économique, social et environnemental, sur la base d'un programme d'actions qui fixe notamment les priorités d'intervention de l'Etat au niveau local et les modalités financières d'attribution des aides. Selon les cas, les aides peuvent aller de 25 à 50 % du montant des travaux, dans certaines situations, l'intégralité des travaux peut être prise en charge.

Pour vous aider à vérifier l'éligibilité de votre projet, le PACT-Dordogne vous apporte son service et son expertise gratuitement. Des permanences sont tenues une fois par mois dans les cantons où vous aurez la possibilité de rencontrer le PACT-Dordogne qui répondra à vos questions et le cas échéant vous aidera à monter votre dossier et visitera votre logement.

Les permanences seront à :
NEUVIC, en mairie, le 1er jeudi de chaque mois, de 9h30 à 12h
MUSSIDAN, en mairie, le 2ème jeudi de chaque mois, de 9h30 à 12h
SAINT-ASTIER, en mairie, le 4ème jeudi de chaque mois, de 9h30 à 12h
Pour tous renseignements vous pouvez contacter le PACT-Dordogne au 05-53-06-81-20, consultez leur site internet : http://pact-dordogne.fr/ ou par mail accueil@pact-dordogne.fr

Le Syndicat des transports scolaires

Canton de Saint-Astier :

SAINT-AQUILIN adhère au syndicat pour le transport de 12 enfants au collège de Saint-Astier et au lycée de Périgueux. Le coût pour la commune est en 2013 de 1254 euros soit environ 104 euros par élève.

Le Syndicat des ordures ménagères

S.M.C.T.O.M du secteur de Ribérac

La gestion des déchets à Saint-Aquilin

Le S.M.C.T.O.M du secteur de Ribérac vous présente les statistiques relatives à la collecte des déchets pour l'année 2013 en comparaison à celles de 2012.

Pour 2013, sur l'ensemble du secteur du S.M.C.T.O.M et jusqu'en Novembre, 4785 tonnes de sacs noirs ont été collectés contre 1139 tonnes de sacs jaunes.

Et sur la commune de Saint-Aquilin, qu'avez-vous produit comme déchets en 2013 et 2012 ?

2013*	Pour l'ensemble de la commune :	Pour chaque habitant :
Sacs noirs	98,76 tonnes	171 kg
Sacs jaunes	23,51 tonnes	41 kg
Verre	17,81 tonnes	31 kg

*Chiffres donnés de Janvier à Novembre 2013

2012**	Pour l'ensemble de la commune :	Pour chaque habitant :
Sacs noirs	101,02 tonnes	197 kg
Sacs jaunes	22,35 tonnes	44 kg
Verre	13,67 tonnes	28 kg

** Chiffres donnés de Janvier à Novembre 2012

Même sans les chiffes de décembre 2013, les résultats sur les deux années ont tendance à rester stable. Au regard de la quantité de sacs noirs collectés en comparaison à celle des sacs jaunes alors que les consignes de tri ont été élargies, il est clair que nous pouvons encore réduire notre quantité de déchets à destination de l'I.S.D.N.D. (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux réservée aux sacs noirs). Néanmoins, à l'échelle du territoire du S.M.C.T.O.M du secteur de Ribérac, la quantité de sacs noirs a diminué de 2,5% et celle de sacs jaunes a augmenté de 4,9 %, ce qui correspond à un constat très positif.

Le verre reste un ennemi de poids !

Aujourd'hui, un tiers de ces emballages en verre se retrouvent encore et toujours dans les poubelles noires !!!

La collecte et le recyclage d'une tonne de verre coûte **16 €** T.T.C. alors que le fait de mettre nos emballages en verre dans nos sacs noirs coûte **115 €** T.T.C.

Des dépenses inutiles peuvent donc être évitées et cette quantité de sacs noirs pourraient être diminuée de façon conséquente. De plus, le verre est recyclable à l'infini, de nombreuses économies d'énergie peuvent de surcroît être faites.

Le Syndicat des ordures ménagères

Quelques astuces pour diminuer notre quantité de sacs noirs :

Le compostage est la meilleure solution ! Avec une diminution de **30 %** du volume de notre poubelle noire, le compostage permet d'obtenir un amendement naturel et gratuit pour le jardin. Réutiliser ses épluchures, les feuilles mortes, … est un geste à la portée de tous. De plus, en bois ou en plastique le composteur est aussi efficace. Le choix ne dépend que de vos besoins et de la contenance que vous souhaitez.

Par ailleurs, le S.M.C.T.O.M propose trois modèles de composteurs :

- des composteurs en bois de 300 L à 10 €
- des composteurs en plastiques de 320 L à 10 €
- des composteurs en bois de 600 L à 20 €

Ils sont tous livrés avec 1 bioseau et 1 guide du compostage pour faciliter votre démarche.
Pour vous en procurer un, rien de plus simple : contacter le 05.53.92.41.68

Des animations du SMCTOM à l'école de Saint Aquilin et à l'accueil périscolaire

Pour l'année scolaire 2013-2014, le S.M.C.T.O.M sensibilise de nouveau les plus jeunes au tri sélectif, au compostage et à la consommation responsable. Plusieurs séances d'animations sont d'ores et déjà programmées pour les 2 classes de maternelles. Ces interventions s'appuient sur la lecture d'un conte et des jeux ludo-éducatifs afin de transmettre au mieux les consignes de tri de notre secteur.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter le S.M.C.T.O.M au 05 53 92 41 66 ou consultez notre site internet www.smctom-riberac.fr.

Le Syndicat d'assainissement de la vallée du Salembre

Depuis la création du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Salembre, il y a une trentaine d'années, bien de l'eau a coulé sous les ponts. Le Conseiller général de l'époque Christian DEFARGE avait bien compris que le travail à accomplir sur le cours d'eau du Salembre dépassait et de loin ce qui était acceptable financièrement par nos petites communes. Il créa avec les six communes concernées : le S.I.A.V.S. (Neuvic , Saint Germain, Chantérac, Saint-Astier, Saint-Aquilin, Tocane).

Le syndicat ainsi constitué, avec l'aide financière, très importante, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du Conseil régional d'Aquitaine, du Conseil général de la Dordogne, a permis dès les premières années de parer au plus pressé, c'est à dire, la consolidation ou la réfection totale des ouvrages d'art, puis aux dégagements des importants embâcles qui obstruaient ou gênaient considérablement le bon écoulement de l'eau, générateurs d'inondations systématiques.

Avec le temps les choses ont évoluées, les mentalités aussi et fort heureusement, les délégués des conseils municipaux nouvelle génération, médiateurs écoutés, plus sensibles aux problématiques de la gestion de l'eau sur leur territoire et des zones sensibles en général, impliqués fortement sur le terrain et auprès des populations, ont ainsi participé grandement à l'aboutissement de travaux importants.

L'écosystème préservé, nous assistons ainsi, au retour d'une flore et d'une faune qui a failli disparaître.

La politique du syndicat en matière de sauvegarde des milieux aquatiques est de plus en plus remarquée, ainsi nous dégageons de nombreuses sources et de nombreux rus qui alimentent le ruisseau principal, les zones humides sont quant à elles extrêmement protégées, ce dont je me félicite.

La troisième tranche de travaux, sur le territoire de la commune de Saint-Aquilin portera essentiellement sur les ruisseaux suivants : le Noir, le Reveilles, et un dernier tronçon du Salembre après le pont de fenêtre.

Dans ce travail ardu je suis accompagné de délégués communaux, hommes et femmes de terrain, passionnés et enthousiastes, ainsi que du vice président du Syndicat de l'Isle : Bernard GUILLAUMARD dont la compétence n'est plus à prouver, des techniciens de rivières : Marc HAGENSTEIN très qualifié, remarquable négociateur, toujours prêt à expliquer et réexpliquer l'action du syndicat; c'est un maillon incontournable pour mener à bien les projets du conseil syndical, Sébastien LAUDU dont le suivi et les conseils sont très précieux et de la secrétaire du syndicat de l'Isle pour la partie administrative et comptable Valérie ESCURPEYRAT.

Déjà notre syndicat a un pied, par ce biais, dans la prochaine fusion des syndicats, mais la vigilance est de mise, je veille pour que les efforts accomplis par les différents présidents et leurs équipes, ne soient pas balayés d'un revers de la main et que chaque commune soit entendue et écoutée lors des réunions consultatives; je concentre mes efforts sur ce point sensible.

La fusion des syndicats va sans nul doute nous donner plus de pouvoir, d'écoute auprès des décideurs et des financeurs.

Le président : Pierrot BRUGEASSOU

Informations Informations

Tous les Français devront être équipés de détecteurs de fumée à partir de 2015

L'Assemblée Nationale et le Sénat ont adopté la loi n° 2010-238 du 9 mars 2010 visant à rendre obligatoire l'installation de détecteurs de fumée dans tous les lieux d'habitation.

Obligation pour qui ? Locataire et propriétaire.

L'occupant du logement, **qu'il soit propriétaire ou locataire** doit installer au moins un détecteur de fumée dans son **appartement** ou **maison**. Dans **certains cas** l'obligation incombe **uniquement au propriétaire** : locations **meublées**, locations **saisonnières**, **foyers** et les **logements de fonction**.

Que devez vous faire exactement ?

Vous devez installer **au moins un détecteur de fumée** chez vous et dans vos résidences secondaires avant le **10 mars 2015**.

Vous devez **prévenir votre assureur** avec lequel vous avez conclu un contrat d'assurance habitation de cette nouvelle **installation.**

Vous devez **veiller au bon entretien** et au bon fonctionnement de tous les détecteurs de fumée que vous avez **installés.**

Quel détecteur choisir ?

Les **caractéristiques techniques**, les **conditions d'installation**, d'**entretien** et de **fonctionnement** des détecteurs de fumée ne sont **pas encore définies** et sont **en attente de décrets**.

Il doit être **certifié** selon la **norme européenne EN 14604.**

Justification du dispositif

- Le **nombre d'incendies** dans les habitations a **doublé** ces **20 dernières années** soit **250.000 incendies** par an.
- Le nombre de victimes est de **800 morts** et de plus de **10 000 blessés** par an.
- **80 %** des décès sont dus à l'**intoxication par la fumée**.
- **2/3 des victimes** succombent **asphyxiées dans leur sommeil**.
- **Les incendies domestiques sont la deuxième cause de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans après la noyade.**
- **Moins de 3 % des habitations en France sont équipés de détecteurs de fumée alors que plus de 97 % des Norvégiens en sont équipés et plus de 88% des Anglais.**
- **L'application de la loi permettra, d'après le secrétaire d'Etat au Logement Benoist Apparu, de diminuer le nombre de morts par deux.**

Pour un faible coût d'investissement, entre 10 et 30 euros pour un détecteur, vous protégez vos biens et surtout vos proches.

Rappel sur les feux de jardin

Nous vous rappelons que les feux de jardin sont théoriquement interdits par la loi au titre du règlement sanitaire départemental.

Cependant notre commune tolère ces feux du 1er octobre au 30 mars à condition d'éviter toutes nuisances pour le voisinage. Ces tolérances s'appliqueront uniquement aux déchets de jardin.

Le brûlage de tout autre détritus (plastiques, cartons…) est strictement interdit et peut être lourdement sanctionné, ainsi qu'un feu en dehors des dates autorisées peut entrainer à vos frais l'intervention des pompiers doublée d'un procès verbal de gendarmerie.

Pour tous vos déchets jardin ou autres, utiliser au maximum la déchetterie; ceux-ci seront revalorisés et transformés en compost.

Nous pouvons désormais utiliser toutes les déchetteries du nouveau territoire (Saint-Astier, Neuvic).

Vie locale

Artisans

- Christian DESMOULIN - Bouilleur de cru ambulant
- Mickaël et Heather NIXON - Horticulteur bio
  Daudière basse - 05 53 07 40 16
- Hervé PIEDFER - Entreprise de terrassement
  Maison Neuve – 05 53 04 52 23
- Fabrice MAJEK / Serge RAMONAS - Peinture/ Plâtrerie
  Croix blanche – 05 53 04 24 71
- Jean-Luc SOULIMENT - Maçonnerie
  Les Côtes – 05 53 04 96 96
- Nicolas DORCHIN – Menuiserie
  Ferronie – 05 53 04 90 46
- Jonathan et Kathlenn CROFT-WHITE
  Bar étang—Etang des Garennes
- Bernadette LANDRAUDIE
  Vente croquettes chiens-chats et aliments chevaux
  05 53 82 07 77—06 88 17 04 37
- Patrice TAUBY—Couverture /zinguerie
  Vitrac—06 79 08 68 95

Artisanat

- Gérard CURY - Sculpteur sur bois
  Seyssac Est - 05 53 54 75 50
- Joël BEYNEY - Sculpteur sur bois
  Jaubertie - 05 53 54 06 97

Agriculteurs

- Jules CHARMOIS : Agriculteur bio et prestations agricoles—Boisset – 06 85 70 12 75
- Rémi MARTRENCHAS - Agriculteur bio
  Daudière haute – 09 54 15 50 09
- André SIMONET : Exploitant agricole
  La Clavelie - 05 53 08 47 78
- Régula FUOG : Agricultrice bio
  La Reverdy - 05 53 54 41 06

Services

- Transurgence 24 : messagerie—transport express
  05 53 03 59 90 / 06 44 98 00 31

Renouvellement de l'équipe des prêtres sur la paroisse St-Pierre St-Paul des rives de l'Isle…

Saint-Aquilin fait partie, avec 17 autres communes, de la paroisse Saint-Pierre Saint-Paul des rives de l'Isle. Cette dernière comprend 4 relais (Saint-Astier, Neuvic, Manzac et Razac). Saint-Aquilin se trouve dans le relais paroissial de Saint-Astier.

L'équipe des prêtres a été en partie renouvelée en septembre 2013, le Père Sébastien REVIRAND ayant été nommé curé-modérateur de la paroisse Saint-Vincent sur Beauronne (Chancelade) et prieur de la communauté des chanoines de Chancelade-Saint-Astier. L'équipe actuelle est composée des Pères Emmanuel GRANGER, Guy ROSE, Roland DAUCHEZ, chanoines réguliers de Saint Augustin, et du Père Eric BOKPÉ, prêtre de l'archidiocèse de Cotonou (Bénin).

Père Emmanuel

Père Guy

Père Roland

Père Eric

Une messe dominicale anticipée est célébrée à Saint-Aquilin le 2ème samedi des mois pairs à 18h30, soit pour l'année 2014 :

- **8 février / 12 avril / 7 juin / 9 août / 11 octobre,**
- **le 13 décembre, jour de la Sainte-Lucie, début des sonnailles, la messe aura lieu à 19h.**

Tous les dimanches la messe est célébrée à Saint-Astier à 11h (jusqu'au 23 mars) et à 10h30 (à partir du 30 mars).

Une feuille mensuelle des Annonces paroissiales est à disposition au début de chaque mois dans les églises. Elle peut être envoyée par mail à ceux qui donnent leur adresse à la Maison paroissiale.

Pour tout renseignement (mariage, baptême, catéchèse, vie de la paroisse, …) ou pour une demande d'entretien avec un prêtre, s'adresser à « La Maison Paroissiale 18 place du 14 Juillet 24110 Saint-Astier »

(permanence du lundi au vendredi de 12h à 17h, du mardi au samedi de 10h à 12h)

05 53 54 11 66 ou 05 53 04 10 46

www.pierrepaul24.catholique.fr et www.abbaye-chancelade.com

Festival de la Vallée

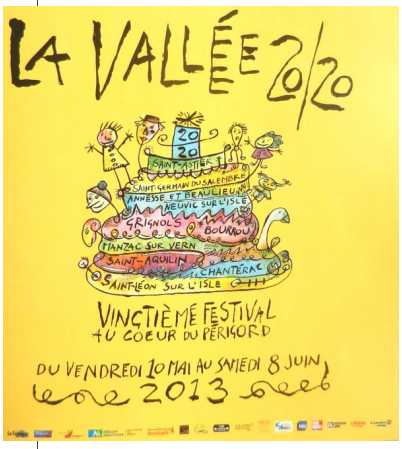

La vallée 20/20 !

Le 25 mai 2013, comme tous les ans notre village de Saint-Aquilin s'est transporté au cœur du pays espagnol pour son incontournable soirée ¡ Tapas y Vino Tinto ! Animé par l'orchestre de rue Bandazik avec un répertoire allant du New Orléans au Funk en passant par le traditionnel répertoire « bandas », ce fut un festival de bonne humeur et d'énergie. Le relais fut pris par l'humoriste Wally avec son one-man-show délirant. Les journées jeunes publics ont eu lieu à Chantérac. Le prochain Festival de la Vallée aura lieu **du 9 mai au 14 juin 2014, avec la soirée tapas le samedi 17 mai.**

Nous remercions tous les bénévoles et organisateurs pour leur implication !

La vie sportive

ASSOCIATION SPORTIVE SAINT-AQUILIN SEGONZAC

SAISON 2013-2014

La saison 2012-2013 a été une saison remarquable. Après un parcours en championnat quasi parfait, avec seulement une défaite, nous terminons premiers. De ce fait, nous avons pu disputer le titre de champion de Dordogne de promotion de 2ème division, titre que nous avons remporté et fêté de manière mémorable.

En septembre, la saison 2013-2014 est repartie en 2ème division avec l'obligation du district d'avoir une équipe B et au moins 5 joueurs dans les catégories Jeunes. Grâce au club de Saint-Astier, nous avons pu créer une entente d'une part, pour nos joueurs de l'équipe B avec leur équipe C et d'autre part, pour nos 5 jeunes joueurs qui ont intégré différentes équipes en fonction de leur catégorie.

Nous pouvons remercier ce club sans lequel nous aurions été pénalisés par le District.

Sur le terrain, les résultats sont plus que satisfaisants pour l'équipe A, qui, à moitié parcours est 3ème. L'équipe B devra batailler pour se sortir des profondeurs de leur poule. Quant aux jeunes qui sont dans différentes catégories, ils s'en sortent très bien.

Par le biais de cet article, nous tenons à remercier l'entraîneur, les joueurs, les dirigeants et les bénévoles qui font tous ensemble au sein du club un travail formidable et de même nous souhaitons un prompt rétablissement à un de nos dirigeants.

Toute l'équipe dirigeante et l'ensemble des joueurs vous souhaitent une excellente année 2014.

Les associations

Création d'une nouvelle association à Saint-Aquilin : « Présence », à la Salle des Associations sous la Salle des Fêtes.
Objectifs : convivialité, échanges, rencontres.
Intéressés? Contactez Kim au 06 47 33 30 85

Galop de buffles

Nouvelle adresse :
Bâtiment Zap'Art
Allée Nelson Mandela
Vauclaire
24700 Montpon-Ménestérol
Nouvelle adresse mail :
cie.galopdebuffles@gmail.com
Téléphone : 07 818 870 47

Comité des Fêtes

Bilan de l'année 2013

Merci à tous les bénévoles sans lesquels rien ne se feraient notamment leur implication pour les pavés et la quête dans le village et leur participation aux différentes activités.

Pour 2014 : toutes les dates des manifestations figurent sur le calendrier ci-dessous.

Bonne année à tous. *Le Comité des Fêtes*

2014

9 février	Repas des anciens	Mairie
15 Février	Assemblée générale	Comité des Fêtes
26/27 Avril	Fête du village	Comité des Fêtes
17 Mai	Soirée Tapas	Comité des Fêtes
18 Mai	Vide grenier	Trait d'Union
27 juin	Fête des écoles	Trait d'Union
7 décembre	Marché de Noël	Comité des Fêtes